

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 février 2022

---

DIFFÉRENCIATION, DÉCENTRALISATION, DÉCONCENTRATION ET SIMPLIFICATION  
DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE - (N° 4978)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 12

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 40**

I. – À la fin de la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière »,

les mots :

« le code général de la fonction publique ».

II. – En conséquence, à la fin de la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 précitée »,

les mots :

« le même code ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.